



PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 06 MARS 2023

L'an deux mille vingt-deux et le 06 Mars à 18h30,

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué en date du 27 Février 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Marie-Noëlle RAINON, Maire.

Tous les membres du Conseil Municipal en exercice étaient présents à l'exception de :

Absents :

- M. Jean-Louis DUTEL, absent excusé ayant donné pouvoir à M. Fabien VERNON,
- Mme Colette BOUTILLETZ, absente excusée ayant donné pouvoir à Mme Marie-Noëlle RAINON,
- Mme Martine BARRE, absente excusée ayant donné pouvoir à Mme Claudine VERDONCK,
- Mme Christine CHANOIR, absente excusée.

Quorum : 7 membres

Secrétaire de séance : M. Fabien VERNON

Ordre du jour :

- Adhésion Fondation Patrimoine 2023,
- Adhésion Coteaux, Maisons et Caves de Champagne 2023 (UNESCO),
- Création d'un emploi permanent d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe pour une durée de 22/35^{ème},
- Création d'un emploi permanent d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe pour une durée de 20/35^{ème}.
- Projet sécurisation du village : validation devis EVEA actualisé suite aux observations du Département,
- Modification délibération n°492022 - Achat terrain M. Vincent REMY.

Séance ouverte à 18h33

Le Conseil Municipal, après étude et délibération, décide :

➤ Adhésion Fondation Patrimoine 2023 :
D'adhérer à la « Fondation du Patrimoine » pour l'année 2023 et d'engager la somme de 200€ à l'article 65748 « Autres personnes de droit privé ». Cette somme est fixée en fonction du nombre d'habitants.

➤ Adhésion « Coteaux, Maisons et Caves de Champagne » :
D'adhérer à la mission "Coteaux, Maisons et Caves de Champagne" pour l'année 2023 et d'engager la dépense de 250.50€ à l'article 65748 « Autres personnes de droit privé ». Cette somme correspond à une participation de 0.50 centimes par habitant.

- Création d'un emploi permanent d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe pour une durée de 22/35^{ème} :

Décide de créer le poste d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe pour une durée de 22/35^{ème} pour l'agent en charge de l'entretien des bâtiments. Ce poste est créé dans le cadre d'un avancement de grade effectif au 1^{er} Juillet 2023.

- Création d'un emploi permanent d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe pour une durée de 20/35^{ème} :

Décide de créer le poste d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe pour une durée de 22/35^{ème} pour l'agent technique polyvalent. Ce poste est créé dans le cadre d'un avancement de grade effectif au 1^{er} Juillet 2023.

- Projet sécurisation du village : validation devis EVEA actualisé suite aux observations du Département :

D'accepter le devis de la société EVEA pour un montant de 36 188.00€ HT soit 43 425.60€ TTC pour procéder aux différents aménagements (chicanes et création d'un plateau). Cette modification, concernant le devis validé précédemment, résulte des observations du Département suite au dépôt d'une demande de subvention dans le cadre de ce projet.

- Modification délibération n°492022 - Achat terrain M. Vincent REMY :

D'accepter l'achat d'une bande de 6 mètres de large avec les pans coupés aux consorts REMY au prix de 5 € du m² et ajoute que les frais du géomètre seront partagés entre le vendeur et l'acquéreur.

Séance levée à 19h31

Le Maire,
Marie-Noëlle RAINON

